

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 22/051

**Convention de partenariat musées/sites du Pays Royannais
Et Ville de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Dénomination : Association Patrimoine St Seurin d'Uzet
Adresse : 5/7 rue du Château, part de St Seurin d'Uzet
17120 CHENAC - ST SEURIN D'UZET
Téléphone : 07 80 08 87 65
e-mail : pssu@hotmail.fr
Représenté par : M^{me} Evelyne Delaunay,
D'autre part. présidente.

MISE EN LIGNE LE 14-03-2023

Il est convenu ce qui suit :

- 1) Les partenaires s'engagent à promouvoir les sites par tous les moyens nécessaires. Ils invitent leurs publics à visiter le site partenaire.
- 2) Les partenaires s'engagent à accorder un tarif préférentiel sur le billet d'entrée aux visiteurs, sur présentation d'un justificatif (billet d'entrée) du site partenaire. Ils en informent leurs visiteurs

Soit pour 2022 :

Le Musée de Royan accorde une réduction 50% sur le tarif normal pour les adultes.

Rappel : le Musée est gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

Le partenaire accorde : ...16%... sur le tarif normal visite-dégustation (12€)

3) La présente convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année et pourra être dénoncée à la demande d'un des partenaires.

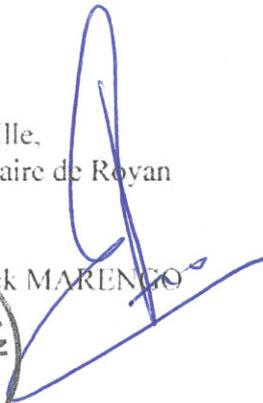
Fait à Royan, en 2 exemplaires, le 30/3 2022

Le partenaire, Association Patrimoine
St Seurin d'Agde


Evelyne Delaunay

La Ville,
Le Maire de Royan




Mick MARENCO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 mars 2023